

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT LICENCE 3

ELECTRONIQUE, ENERGIE Electrique et
AUTOMATIQUE

Année 2021 - 2022

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES



Sommaire

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité	6
3.2. Inscriptions.....	6
3.3. Validation d'U.E.	6
3.4. Boite mail UHA	6
3.5. Le calendrier universitaire	7
3.6. Les emplois du temps.....	8
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap	9
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	9
3.9. Les étudiants salariés	10
3.10. Les étudiants boursiers	10
3.11. Etudiants Campus France	11
3.12. UE Libre	11
3.13. Lexique des termes universitaires	12
3.14. Les langues	12
4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC	13
4.1. Licence 3 EEA semestre 5	13
4.2. Licence 3 EEA semestre 6	14
5. Informations importantes :	15
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :	15
PIX (nouvelle certification des compétences numériques)	15
1.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)	15
1.2. Examens :	15
1.3. Vie de l'établissement	15

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur :

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 1ère année : Mme Dominique SCHWARTZ

Responsable licence 2ème année : Mme Marie-Christine HANF

Responsables licence 3ème année : M. Gilles HERMANN (EEA) – M. Julien PARMENTIER (chimie)
M. Carmelo PIRRI (physique) – M. François VONAU (parcours renforcé)

Les différents responsables de formation des licences :

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M HADJAR Amine amine.hadjjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY geraldine.escriva-boulley@uha.fr Mme. Claire PILUSO claire.piluso@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine - Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité - SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18 Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_ 001 à 007 ILL_K_ 100, 102,104</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	ILL_E_ LABO LANGUES ILL_E_ A et B ILL_E_ S01 à S04	1 ^{er} étage 1 ^{er} étage rez de chaussée
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_ 1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la L3 EEA :
M. Gilles HERMANN / gilles.hermann@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :
du lundi au vendredi de 7 h 45 à 12 h 30. Fermé au public les après-midi.

Responsable de la scolarité L3 SPI-EEA :
Mme Aurélie NAZE, aurelie.naze@uha.fr, 03 89 33 62 03
Horaires : de 07 h 45 à 12 h 30

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet :

<http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires :

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives, ...

Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2021** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone, ...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 3 dans une université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 17 septembre 2021**.

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022

LICENCE 3ème année SPI-EEA

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier	
1 D		1 M		1 V		1 L	Toussaint	1 M		1 S	Jour de l'an
2 L		2 J		2 S		2 M		2 J		2 D	
3 M		3 V		3 D		3 M		3 V		3 L	
4 M		4 S		4 L		4 J		4 S		4 M	
5 J		5 D		5 M		5 V		5 D		5 M	
6 V		6 L		6 M		6 S		6 L		6 J	
7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V	
8 D		8 M		8 V		8 L		8 M		8 S	
9 L		9 J		9 S		9 M		9 J		9 D	
10 M		10 V		10 D		10 M		10 V		10 L	
11 M		11 S		11 L		11 J	Armistice 1918	11 S		11 M	
12 J		12 D		12 M		12 V	Pont si possible	12 D		12 M	
13 V		13 L	Rentrée 11h00	13 M		13 S		13 L		13 J	
14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	Fin CC S5
15 D		15 M		15 V		15 L		15 M		15 S	
16 L		16 J		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 M		17 V		17 D		17 M		17 V		17 L	Début S6
18 M		18 S		18 L		18 J		18 S		18 M	
19 J		19 D		19 M		19 V		19 D		19 M	
20 V		20 L	Début UE libres	20 M		20 S		20 L		20 J	
21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V	
22 D		22 M		22 V		22 L		22 M		22 S	
23 L		23 J		23 S		23 M		23 J		23 D	
24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L	
25 M		25 S		25 L		25 J		25 S	Vacances de Noël	25 M	
26 J		26 D		26 M		26 V		26 D		26 M	
27 V		27 L		27 M	Vacances d'Automne	27 S		27 L		27 J	
28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V	Jury S5
29 D		29 M		29 V		29 L		29 M		29 S	
30 L		30 J		30 S		30 M		30 J		30 D	
31 M				31 D				31 V		31 L	

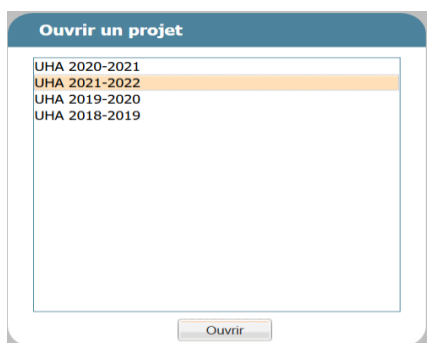
Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 M		1 M		1 V		1 D	Fête du travail	1 M		1 V	
2 M		2 M		2 S		2 L		2 J		2 S	
3 J		3 J		3 D		3 M		3 V		3 D	
4 V		4 V		4 L		4 M		4 S		4 L	
5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M	
6 D		6 D		6 M		6 V		6 L	L.Pentecôte	6 M	
7 L		7 L		7 J		7 S		7 M		7 J	
8 M		8 M		8 V		8 D	Armistice 1945	8 M		8 V	
9 M		9 M		9 S		9 L		9 J		9 S	
10 J		10 J		10 D		10 M		10 V	Fin CC S6	10 D	
11 V		11 V		11 L		11 M		11 S		11 L	
12 S		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	
13 D		13 D		13 M		13 V		13 L		13 M	
14 L		14 L		14 J		14 S		14 M		14 J	Fête nationale
15 M	Vacances d'hiver	15 M		15 V	Vendredi Saint	15 D		15 M		15 V	
16 M		16 M		16 S		16 L		16 J	Jury S6 + comp + diplôme	16 S	
17 J		17 J		17 D	Pâques	17 M		17 V		17 D	
18 V		18 V		18 L		18 M		18 S		18 L	
19 S		19 S		19 M	Vacances de printemps	19 J		19 D		19 M	
20 D		20 D		20 M		20 V		20 L		20 M	
21 L		21 L		21 J		21 S		21 M		21 J	
22 M		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	
23 M		23 M		23 S		23 L		23 J		23 S	
24 J		24 J	DUATHLON	24 D		24 M		24 V		24 D	
25 V		25 V		25 L		25 M		25 S		25 L	
26 S		26 S		26 M		26 J	Ascension	26 D		26 M	
27 D		27 D		27 M		27 V	Pont si possible	27 L		27 M	
28 L		28 L		28 J		28 S		28 M		28 J	
		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V	
		30 M		30 S		30 L		30 J		30 S	
		31 J				31 M				31 D	

Attention : certains examens peuvent avoir lieu hors périodes d'examens (prière de consulter ADE).

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer la branche "Groupes d'étudiants" (dossier FST) en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 3". Cliquer sur votre filière : L3 SPI-EEA.

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales, ...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture, ...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers, ...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable de L3, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez comptes qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la**.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives (SUAPSA)**, au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth
3 rue des Frères Lumière
68 093 Mulhouse Cedex
Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92
Fax : +33 (0)3 89 33 66 95
Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps(at)uha.fr)
Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un **formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session.**

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues.**

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement. Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= sous huitaine), le CROUS se réserve le droit de suspendre le versement de la bourse. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais.**

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard sept jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

du 20 septembre 2021 au 20 octobre 2021

(même si l'UE libre se déroule au prochain semestre)

Attention : passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Rappel : l'UE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et vaut 3 ECTS (autant qu'une UE fondamentale). Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

3.13. Lexique des termes universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi.

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen Commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais ou l'Allemand.

4. Les modalités de contrôle des connaissances - MCC

4.1. Licence 3 EEA semestre 5

(Approuvées par le Conseil de la FST du xx/xx/2021 et par la CFVU du 17/06/2021)

Fiche semestre 5												
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisations	Détail du CC	Coeff	Coeff. JE/ECUE	ECTS UE	Heure CM	Heure TD	Heure TP	Heure projet	Durée totale	
13AUINFO	UE INFORMATIQUE				3	6					88	
13APPROC	ECUE Base de la programmation C++		EC1	2	2		10	8	12			
			Examens TP	1								
13APLINU	ECUE Introduction à Linux		EC1	2	1		6	6	8			
			Examens TP	1								
13APPOC	ECUE Programmation objet en C++		EC1	2	3		12	10	16			
			Examens TP	1								
13AUTSIS5	UE TRAITEMENT DU SIGNAL				3	6					84	
13APMAT5	ECUE Mathématiques du signal		EC1	2	2		12	10	12			
			Examens TP	1								
13APMAN5	ECUE Maths appliquées, analyse numérique		Examens TD	2	2		12	10	8			
			Examens TP	1								
13APELE5	ECUE Electronique générale		EC1	1	1		10	10				
13AUIND1	UE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE 1				3	6					68	
13APRASP	ECUE Rasp / Arduino		Note Projet	1	1		6	6	12			
			Examens TP	1								
13APMIC5	ECUE Microcontrôleur		EC1	2	2		16	16	12			
			Examens TP	1								
13AUMOD5	UE MODELISATION		EC1	1	2	3	8	10	12		30	
			Examens TP	1								
13AUEL5	CHOIX SEMESTRE 5 UE ELECTROTECHNIQUE		EC1	1	2	3	10	8	12		30	
			Examens TP	1								
ou	OU				OU	OU					ou	
13SUCLE5	UE 2CLE	Info	Rapport	1								
			Soutenance	2								
			Réalisation	2	2	3	12	10	8		30	
					OU	OU					ou	
13AUINT5	UE PROGRAMMATION INTERNET		EC1	1	2	3	12	10	8		30	
			Examens TP	1								
13AUMETH	UE METHODOLOGIE				1	3					26	
13AP	ECUE Recherche documentaire (SCD mod. 2 savoir chercher)		***					2				
13SPDID5	ECUE Didactiques des sciences	P + Excell PC + MEC	Soutenance					20				
13AULAN5	UE LANGUE S5		Contrôles de TD		1	3		24			24	
Totaux SEMESTRE 5 SPI Parcours ICS							30	104	142	100	346	
ECTS Supplémentaires ICS Semestre 5												
13AUSCD5	UE SUPERVISION & COMMANDE A DISTANCE	DUT GEII			1	2***	6	0	20		26	
13AURCI5	UE RESEAUX & COMMUNICATION INDUSTRIEL	DUT GEII			1	2***	6	0	20		26	
							34	116	142	140	398	

La Licence ICS se déroule sur 7 semestres et confère 210 ECTS. Les 30 ECTS supplémentaires se décomposent comme suit : 4 ECTS au Semestre 5 + 4 ECTS au Semestre 6 + 22 ECTS après validation du stage du semestre 7 de L3.

*** 4 ECTS propres au parcours ICS, non pris en compte dans le semestre de licence. Ces 2 UE doivent être validées pour obtenir 4 ECTS Supplémentaires. Ces 2 UE ne se compensent pas ni dans le semestre, ni dans l'année de L3.

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Evaluations possibles, définies en début d'année universitaire par les enseignants concernés (aucune évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE) :

- Note d'écrits

- Note de TP* : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test

- Note de projet **: en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

- Note de réalisation** : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : après signature d'un contrat spécifique, une épreuve de substitution finale écrite de 2h ou une épreuve orale, sera organisée.

L'étudiant dispensé devra être présent à tous les TP, sauf mention particulière précisée dans le contrat pédagogique, vues avec le responsable de filière.

*** Recherche documentaire : l'absence entraîne un ajournement à l'UE METHODOLOGIE, quelle que soit la note.

Les UE fondamentales ne peuvent être compensées que par des UE fondamentales.

4.2. Licence 3 EEA semestre 6

Modalités de Contrôle des Connaissances

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	Numérique et Industrie du Futur
Intitulé	Licence SPI Parcours Information Communication Systems - ICS

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021

(Approuvées par le Conseil de la FST du xx/xx/2021 et par la CFVU du 17/06/2021)

Fiche semestre 6												
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisation(s)	Détail du CC	Coef.	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale	
13AUIG6	UE PROGRAMMATION DES INTERFACES GRAPHIQUES		Rapports TP Examen TP EC1	1 2 3	2	4	12	10	16		38	
13AUI6	UE INSTRUMENTATION		EC1 Examen TD Examen TP	2 1 1	2	4	16	16	12		44	
13AUI2	UE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE 2				3	6					60	
13API2C	ECUE I2C, SPI		EC1 Examens TP	2 1	1		12	10	8			
13APRES	ECUE Réseau		EC1 Examens TP	2 1	1		12	10	8			
13AUASSE	UE SYSTEMES ASSERVISSEMENT		Rapports TP Examen de TP EC1	1 2 3	2	4	10	8	12		30	
13AUPRO6	UE PROJET				2	3					10	
13APPRO	ECUE Projet tutoré		Rapport Réalisation Présentation	1 1 1								
13APART	ECUE Etat de l'art		Oral		1		6	4				
13AUVDL	CHOIX SEMESTRE 6 UE VHDL		EC1 Examens TD Examens TP	2 1 1	2	3	12	10	8		30	
ou 13AUENR	OU UE ENR		EC1 Examen TP	1 1	2	3	12	10	8		30	
13AULA6	UE LANGUE S6		Contrôles de TD		1	3		24			24	
13AULIBR	UE LIBRE		Modalités définies par le re		1	3		24			24	
Totaux SEMESTRE 6 SPI Parcours ICS							30	80	116	64	0	260
ECTS Supplémentaires ICS Semestre 6												
13AUETR6	UE ETHERNET TEMP S REEL INDUSTRIEL	DUT (GEII)			1	2***	6	0	20		26	
13AUAGD6	UE AUTOMATISME & GESTION DE DONNEES	DUT (GEII)			1	2***	6	0	24		30	
							34	92	116	108	0	316

La Licence ICS se déroule sur 7 semestres et confère 210 ECTS. Les 30 ECTS supplémentaires se décomposent comme suit : 4 ECTS au Semestre 5 + 4 ECTS au Semestre 6 + 22 ECTS après validation du stage du semestre 7 de L3.

*** 4 ECTS propres au parcours ICS, non pris en compte dans le semestre de licence. Ces 2 UE doivent être validées pour obtenir 4 ECTS Supplémentaires. Ces 2 UE ne se compensent pas ni dans le semestre, ni dans l'année de L3.

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Evaluations possibles, définies en début d'année universitaire par les enseignants concernés (aucune évaluation ne peut représenter plus de 50 % de la note finale de l'UE) :

- Note d'écrits

- Note de TP* : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test

- Note de projet ** : en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

- Note de réalisation** : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de H-niveau) : après signature d'un contrat spécifique,

une épreuve de substitution finale écrite de 2h ou une épreuve orale, sera organisée.

L'étudiant dispensé devra être présent à tous les TP, sauf mention particulière précisée dans le contrat pédagogique, vues avec le responsable de filière.

5. Informations importantes :

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

1.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

1.2. Examens :

Examens finaux :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

1.3. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires : « Les consignes sanitaires en vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible ».